

La dissolution du Bastion social était déjà engagée depuis deux mois

PAR MATTHIEU SUC ET MARINE TURCHI
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 21 FÉVRIER 2019



Valentin Linder, le 18 janvier 2018.

Au dîner du Crif, Emmanuel Macron a annoncé la dissolution prochaine du Bastion social, groupuscule d'extrême droite. Une annonce d'opportunité. Depuis plus de deux mois, la décision était dans les tuyaux du ministère de l'intérieur et le motif de la dissolution de ce mouvement né des décombres du GUD (Groupe Union défense) n'était pas son antisémitisme, mais son incitation à la constitution d'un groupe armé... lors de l'acte III des « gilets jaunes ».

Ils emprunteraient les routes nationales, plus discrètes et sans péages. Le rendez-vous est fixé à 2 heures du matin. Pour les uns, sur une aire de covoiturage en périphérie de Strasbourg. Les autres se sont donné rendez-vous du côté de Mulhouse, où Mireille et sa voiture doivent les conduire jusqu'à la capitale. Mireille est la seule femme de l'expédition. Les autres militantes féminines se sont vu interdire le déplacement, « *en raison des risques de violence* ».

Sur la route nationale 4, ils seront rejoints par les hooligans du « Strasbourg Offender », un groupe de supporters du Racing Club de Strasbourg dont certains membres trouvent amusant **de faire des saluts nazis**. Au total, ils sont une trentaine à avaler les

cinq cents kilomètres de bitume afin de rejoindre la capitale. On est le samedi 1^{er} décembre 2018, et le Bastion social monte à Paris.

Le mot d'ordre de cette association d'inspiration néofasciste, créée à l'été 2017 par d'anciens membres du GUD (Groupe Union Défense), est clair. Sur les réseaux sociaux circule alors une affiche du Bastion avec un titre – « *Pour le peuple et la patrie* » –, une date – « *Tous à Paris le 1^{er} décembre 2018* » – et un objectif : « *Recréer le chaos* ». Avant le départ dans la nuit, les consignes ont été passées à chacun des participants : être le plus léger et mobile possible, pas d'armes sur soi et s'habiller de vêtements noirs avec capuche.

L'appel à venir grossir les rangs des « gilets jaunes » émane du nouveau chef du Bastion social, le Strasbourgeois Valentin Linder, qui entend profiter du mouvement social pour accroître la visibilité de son groupuscule. Il va en réalité causer sa perte.



L'ex-président du Bastion social, Steven Bissuel, et son successeur, Valentin Linder, lors du lancement de la section strasbourgeoise, le 9 décembre 2017. © Vidéo Bastion social

Deux mois et demi plus tard, Emmanuel Macron tient un discours très attendu, après la recrudescence des actes antisémites de ces derniers jours (***lire notre dossier***), à l'occasion du 34^e dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif). Ce mercredi 20 février, il promet des « *actes tranchants* » pour lutter contre la « *haine* » envers les Juifs. Pour exemple, Emmanuel Macron annonce la dissolution prochaine d'« *associations ou groupements* » racistes ou antisémites, à commencer par les organisations d'extrême droite Bastion social, Blood & Honour Hexagone et Combat 18.

« *J'ai demandé au ministre de l'intérieur d'engager des procédures visant à dissoudre des associations ou groupements qui, par leur comportement, nourrissent la haine, promeuvent la discrimination ou appellent*

à l'action violente », déclare à la tribune le chef de l'État. Ce qu'il ne dit pas, c'est que la dissolution du Bastion social était actée depuis le mois de décembre, comme nous l'avaient annoncé dès la fin de l'année 2018 plusieurs sources.

Place Beauvau, la direction des libertés publiques planchait sur le sujet non pas en raison d'actes antisémites établis, mais sur la base des éléments recueillis par les services de renseignement les jours précédant l'acte III des gilets jaunes. Le ministère de l'intérieur reproche au Bastion l'incitation à la constitution d'un groupe armé et se fonde sur l'article L. 212-1 du code de la sécurité intérieure.

Cet article prévoit la dissolution de groupes dans les cas suivants : s'ils « provoquent à des manifestations armées dans la rue », s'ils prennent la forme de « groupes de combat ou de milices privées », s'ils « ont pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national » ; s'ils « provoquent à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée » ou bien s'ils « se livrent à des agissements en vue de provoquer des actes de terrorisme en France ou à l'étranger ».

La dernière fois qu'un groupuscule d'extrême droite avait été dissous, c'était en juillet 2013, après la mort du militant antifasciste Clément Méric, tué par des skinheads. Le gouvernement de Manuel Valls avait dissous les Jeunesses nationalistes révolutionnaires (JNR) et l'Œuvre française.

Contactés par Mediapart, les responsables du groupuscule n'ont pas répondu à nos questions (lire notre Boîte noire). Seul un cadre du mouvement à Strasbourg a accepté, sous le couvert de l'anonymat, de réagir ce jeudi : « C'est juste une déclaration d'Emmanuel Macron, un coup de com', une annonce illégitime. Aucun élément factuel ne justifie la dissolution », nous assure-t-il, affirmant que les actes de violence du groupuscule relèvent de « la légitime défense » et que les condamnations judiciaires de

plusieurs de leurs membres se sont faites « sans preuves » – ce que contredisent les faits (lire notre page 2).



Le Bastion social était présent lors de la mobilisation des gilets jaunes, le 1er décembre 2018. © Page Facebook du Bastion social

Depuis plusieurs mois, le Bastion social était dans le viseur des services de renseignement qui avaient enquêté sur l'origine de ses fonds, sans trouver d'éléments pénalement répréhensibles. Courant mai, un haut responsable desdits services confirmait l'attention portée au Bastion, seule structure « classique » de l'ultradroite à ne pas être, selon lui, « moribonde » (lire notre enquête).

Le groupuscule, qui critique l'ultralibéralisme, « l'immigration de masse » et prône la « préférence nationale », s'est structuré au niveau national avec une demi-douzaine de franchises, sur le modèle des Italiens de CasaPound, devenus une référence pour une large frange de l'extrême droite radicale.

Fondé en 2003 après l'occupation d'un immeuble abandonné en plein cœur de Rome, ce mouvement italien – en référence au poète américain Ezra Pound, sympathisant du régime mussolinien – a développé des lieux de vie comprenant des chambres pour nécessiteux nationaux, des bars, des restaurants et des salles de concert.

Suivant l'exemple du grand frère italien, le Bastion social met en avant dans sa communication ses collectes et distributions alimentaires, nettoyages de lieux publics, maraudes de soutien aux personnes sans

domicile. Une aide conditionnée à un critère : la nationalité française, et résumée par un slogan : « *Les nôtres avant les autres.* »



Affiche diffusée par Valentin Linder sur les réseaux sociaux.

En un an, la formule a fait florès et des « sections » s'ouvrent à Lyon, Chambéry, Strasbourg, Aix-en-Provence, Angers, Marseille. Un succès dû au dynamisme de son fondateur, l'ancien chef du GUD à Lyon, Steven Bissuel, qui est devenu un porte-drapeau médiatique de l'ultradroite en France. Et au-delà. Bissuel a multiplié les voyages à l'étranger. Outre ses multiples visites à CasaPound en Italie, il s'est aussi rendu au Québec et en Ukraine.

Pourtant, en septembre dernier, il annonce **quitter la présidence** pour « *des raisons personnelles et judiciaires* ». D'une part, Steven Bissuel est en conflit avec l'ancien chef du GUD, Logan Djian – qui aurait lui le soutien de la vieille génération des gudards, tel Frédéric Chatillon, un proche de Marine Le Pen. D'autre part, il a **été condamné**, en août, à une amende de 20 000 euros pour incitation à la haine raciale, après avoir publié sur les réseaux sociaux un dessin antisémite (il avait annoncé son intention de faire appel de cette décision). Il est **également poursuivi** et placé sous contrôle judiciaire pour des violences en marge d'un concert antifasciste en avril. L'instruction est toujours en cours. Un officier de renseignement voit quant à lui une autre raison au retrait surprise

du fondateur du Bastion social : « *Ses amis le soupçonnent d'avoir commis quelques indélicatesses avec la trésorerie du groupe...* »

Deux membres condamnés en janvier



Valentin Linder, le 18 janvier 2018.

La présidence du Bastion échoit alors à Valentin Linder, 24 ans, qui avait lancé **la section strasbourgeoise** du mouvement en décembre 2017. Le jeune militant entend surfer sur l'agitation sociale provoquée par le mouvement des gilets jaunes et rameute ses troupes à l'occasion de la manifestation du 1^{er} décembre. Il cherche aussi à élargir sa base en invitant des identitaires de Lille, Angers et Nice.

Entre 7 h 30 et 9 heures, quelque 80 militants ultranationalistes se regroupent au parc Monceau, dans le VIII^e arrondissement. « Les Zouaves » – groupuscule créé en 2018 et constitué d'éléments radicaux issus du GUD parisien, des identitaires et des royalistes de l'Action française – se joignent aux membres du Bastion.

Ainsi constitué, le cortège se dirige vers la place de l'Étoile. Le Bastion social et ses alliés entendent en découdre avec les forces de l'ordre. Le plus rapidement possible. À peine arrivés sur les Champs-Élysées, ils se démarquent, selon des rapports des services de renseignement, du reste des ultras « *par leur véhémence envers le dispositif policier parisien* ». Ils sont les premiers à engager les hostilités avec les forces de l'ordre, les premiers à ériger des barricades.

En milieu d'après-midi, ils changent de cible pour régler de vieux comptes avec des groupes « antifas » et les déloger de l'Arc de triomphe. Puis ils se replient dans un bar du XV^e arrondissement, avant de regagner en début de soirée leurs provinces d'origine. Le bilan de la journée ? Un blessé par tir de flashball, mais aucun interpellé.

Une victoire à la Pyrrhus. Les images de l'occupation de l'Arc de triomphe et de ses dégradations ont fait le tour du monde. Autant les authentiques gilets jaunes ayant commis des exactions, simples citoyens inconnus des forces de l'ordre, sont difficiles à identifier ; autant les militants de l'ultradroite sont déjà, malgré leur jeune âge, de vieux clients de la DGSJ et des Renseignements territoriaux (ex-RG).



Xavier Maire lors du défilé annuel de l'extrême droite radicale, le 9 mai 2018, dans les rangs du Bastion social.

Les services transmettent toutes leurs informations à la préfecture de police de Paris et le 7 décembre, veille de la mobilisation suivante des gilets jaunes, deux membres du Bastion social, Xavier Maire et Vianney Grégoire, sont interpellés – l'un à Strasbourg, l'autre à Lyon –, en même temps que quatre membres des « Zouaves » parisiens. Poursuivis pour « association de malfaiteurs en vue de commettre des actes de violence ou dégradation » et placés sous contrôle judiciaire – sauf l'un d'entre eux, incarcéré –, ils ont été condamnés le 9 janvier 2019 à des peines d'emprisonnement allant de trois mois ferme à six mois avec sursis pour « entente en vue de commettre des violences ou des dégradations ». L'« association de malfaiteurs », chef d'accusation le plus lourd, n'a pas été retenu par les magistrats.

Il s'agissait autant de sanctionner les auteurs présumés de délits que de mettre un coup d'arrêt à ces militants qui avaient, précise une note de renseignement, de nouveau prévu de se rendre dans la capitale, « *sous la conduite du leader* » Valentin Linder, « *pour y renouveler leurs faits d'armes* ». Sollicité par Mediapart, celui-ci n'a pas répondu.

C'est l'un des paradoxes de ce groupuscule qui se veut vitrine légale de l'ultradroite en France et affiche un visage social, mais ne résiste pas à l'envie de passer à l'acte et de commettre des violences.



Le Bastion social lors d'un rassemblement en juillet 2018. © Page Facebook du Bastion social

Dans sa jeune histoire, le Bastion social a ainsi fait parler de lui à plusieurs reprises pour des affrontements urbains, des altercations dans les universités. À **Lyon**, plusieurs de ses membres ont été mis en examen pour « violences aggravées » à la suite d'une rixe avec des antifascistes. À **Strasbourg, Marseille, Aix-en-Provence** et **Clermont-Ferrand**, plusieurs de ses militants ont été condamnés pour des agressions. Et certains de ses membres ne cachent pas qu'ils sont « *fiers d'être fascistes* ».

Le 8 décembre, face à l'importance du dispositif de sécurité déployé dans la capitale, les membres du Bastion social, à l'inverse d'autres militants de l'ultradroite, auraient privilégié les regroupements en province. Les franchises lyonnaise et chambérienne du Bastion se donnant notamment rendez-vous dans la capitale des Gaules.

Des incidents y seront à déplorer, mais les membres du Bastion sont de moins en moins visibles lors des actes IV, V et VI des gilets jaunes. Les interpellations ont refroidi les ardeurs. Craignant de se faire interpellé, Valentin Linder ne sortirait quasiment plus de chez lui. Joint ce jeudi par Mediapart, Philippe

Cavaleri, qui fut secrétaire du Bastion à Strasbourg, élude : « *Ça ne m'intéresse pas de communiquer là-dessus, de toute façon, je ne suis plus trop dans le Bastion social.* »

Les pages Facebook des uns et des autres ont été nettoyées et/ou fermées pour ne pas fournir d'éléments de preuve dans le cas d'éventuelles enquêtes judiciaires. Mercredi soir, Emmanuel Macron a remis les membres du Bastion social en pleine lumière.

Boîte noire

Mediapart a sollicité le Bastion social et plusieurs de ses membres, qui n'ont pas répondu. Lors de nos précédentes enquêtes, nos questions étaient déjà restées sans réponse. En particulier, les présidents successifs du Bastion, Steven Bissuel et Valentin Linder, n'ont jamais donné suite. Seul un cadre du mouvement à Strasbourg a accepté de nous répondre brièvement jeudi.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.